

CHAIRE DE LA FONDATION POUR LE DROIT CONTINENTAL  
A L'UNIVERSITE DIEGO PORTALES (Santiago Chili)  
Un Droit des contrats pour le XXI<sup>e</sup> siècle  
(novembre-décembre 2010)

**Première Session. La Forme du contrat.**  
**Professeur Jean Paul Decorps**  
**12 novembre 2010**

Formalisme ou consensualisme, le débat n'est pas nouveau dans le monde juridique, mais il prend aujourd'hui une acuité particulière.

La régulation, qui est au cœur de l'actualité économique mondiale n'est-elle pas l'un des enjeux de ce choix entre deux conceptions de la forme du contrat, entre deux cultures juridiques ?

Le droit continental apporte une réponse claire à ce débat : privilégiant la sécurité, il prône le respect d'un certain formalisme, qui répond à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ». Encore faut-il ne pas aller trop loin. Un excès de formalisme paralyse l'initiative, bride l'efficacité et complique parfois certaines relations contractuelles.

Le droit anglo-américain privilégie l'efficacité, rejetant ce formalisme qu'il juge anti-économique. Peut-il être une réponse à cette recherche d'un libéralisme qui s'autorégulerait, dans le cadre d'une économie de marché ? Rien n'est moins sûr, la crise des « subprimes » est là pour en témoigner.

Le but de ce cours est de montrer comment un formalisme moderne, bien adapté aux situations concrètes et mis en œuvre par des professionnels compétents et responsables, peut être une réponse efficace aux aspirations de nos sociétés au XXI<sup>e</sup> siècle : une économie de marché régulée et contrôlée, au service du développement d'un pays et du progrès social de ses citoyens.